CONDITIONS DE TRAVAIL

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

CHSCT Paris

Délibération sur les mesures de sécurité prises suite aux attentats survenus à Paris en janvier et novembre 2015

Séance plénière du 11 février 2016

Le CHS-CT relatif aux mesures de sécurité mises en place par les directions suite aux attentats, est convoqué suite à la demande des représentants du personnel faite lors du plénier du 10 décembre 2015, présidé exceptionnellement par M. Parini, Président du CHS-CT de Paris.

Depuis, les attentats survenus à Paris, à l'émotion légitime des agents a succédé l'inquiétude quant à leur sécurité sur leur lieu de travail.

Les représentants du personnel ont demandé des informations à la présidence du CHS-CT, dès le 5 février 2015, suite aux attentats de janvier, et au cambriolage survenu sur l'un des sites de la DRFiP Paris.

Les documents demandés le 5 février 2015 ont été transmis partiellement le 3 février 2016 (soit 1 an après), mais aucune des directions concernées n'a fourni, malgré des demandes réitérées :
– la liste des gardiens ou veilleurs exerçant sur leurs sites ;
– les contrats pris par l'administration avec des prestataires de sécurité des personnes et des biens ;
– la cartographie des positionnements des caméras et autres dispositifs de surveillance
– l'identification des sites pourvus d'une seule sortie de secours pour la DNVSF, la DOUANE et la DSFP-APHP

Nous sommes donc toujours en attente de ces informations.

C'est faire peu de cas de la représentation des personnels, en particulier celle siégeant sur les questions de sécurité, de santé et d'hygiène au travail.

Le médecin de prévention est intervenu lors d'un plénier sur les questions de sécurité en suggérant la visite par tout nouvel agent de l'ensemble du bâtiment dans lequel se situe son lieu de travail. Nous demandons aux directions de mettre en place cette préconisation.

Concernant la DRFiP, nous nous étonnons d'avoir communication seulement pour le plénier du 11 février 2016 de la note de la Direction Générale datée du 28 janvier.2015.

Cette note prévoyait l'organisation et la réalisation par les responsables de service de tests « anti-agression » et « anti-intrusion » avec les « télésurveilleurs », et les forces de l'ordre à Paris.

Nous demandons à la présidence du CHS-CT combien d'agents ont bénéficié de cette formation à laquelle l'ensemble des personnels amenés à intervenir à l'accueil devait d'ailleurs participer ?

Les notes du 28 janvier 2015, et du 19 novembre 2015 ont été rédigées sans la consultation des représentants des personnels au CHSCT Ministériel, et sont insuffisantes, car elles négligent la sécurité des agents itinérants (vérificateurs, huissiers, BCR, SCRA, agents en mission, etc).

En l'absence d'une note cadre demandée par les organisations syndicales lors du CHSCT M du 18 novembre 2015, nous souhaitons connaître les mesures ou les recommandations spécifiques prises ou proposées aux agents itinérants depuis les attentats.

Concernant la sécurisation des lieux d'accueils recevant le public, nous dénonçons l'installation d'un dispositif de bornes d'accueils CAF (Caisse d'Allocations Familiales) sans la consultation pour avis du CHS-CT et exigeons le report de cette installation.

Depuis lundi dernier, des bornes CAF ont été installées : elles vont attirer un public en plus grand nombre dans les centres des finances publiques et cela nécessite à minima une réflexion sur la sécurité des accueils, sans négliger la charge de travail induite pour les agents.

Le nombre croissant d'usagers du service public reçu à l'accueil des CFP, rend selon nous plus compliqué la sécurisation des lieux d'accueils, et la direction ne semble pas en avoir pris la mesure.

Concernant la DSFP-APHP, presque aucune information ne nous a été communiquée sur la quasi-totalité des demandes formulées dès le 5 février dernier (type d'accès aux bâtiments, etc). Nous ne disposons que d'informations partielles et ce, uniquement pour le site de Victoria ! Nous demandons à la DSFP APHP de nous communiquer les informations sur les mesures prises pour l'ensemble des sites de la DSFP.

Concernant la DNVSF, nous ne pouvons que constater un manque certain d'ambition dans les mesures de sécurité proposées dans les documents présentés aux représentants des personnels.
En effet les préconisations proposées sont essentiellement des recommandations diffusées par mails faisant reposer la sécurisation des locaux uniquement sur la vigilance et l'implication des agents.

Ainsi il est régulièrement demandé, aux agents de vérifier la fermeture des portes et fenêtres de leur bureau avant de quitter les lieux le soir, y compris celles des toilettes. Cette mesure, qui vise essentiellement à éviter le déclenchement intempestif de l'alarme, et donc l'intervention coûteuse de l'entreprise de sécurité après le départ des agents, ne constitue pas une mesure de prévention.

En ce qui concerne l'accès principal du site Saussure, si ce dernier est plus facilement gérable que dans d'autres services d'accueil de la DGFIP, car la réception se fait uniquement sur rendez-vous, il n'en reste pas moins la question de ce qui se peut se passer durant la pause méridienne et le soir en l'absence des agents d'accueil, notamment lors des arrivées et départs des personnels de ménage.

Même problème pour l'accès au parking, non surveillé en l'absence des agents d'accueil, pourtant utilisé tôt le matin, à l'heure du déjeuner et le soir par certains agents, et qui peut être emprunté très facilement par une personne malveillante, notamment en raison d'une temporisation très lente de la fermeture de la porte. Là encore la DNVSF se repose uniquement sur la vigilance de ses personnels, alors que ces derniers ne sont pas les seuls à utiliser cet accès (par exemple sortie

des containers le matin).
Les représentants des personnels regrettent que les mesures proposées par la DNVSF ne prennent pas en compte ces paramètres, et déplorent par ailleurs qu'aucune autre piste de réflexion n'ait été explorée, comme entre autres la mise en place de zones de repli éventuelles.

Concernant la Douane, un recensement des sites pour lesquels il existe une seconde sortie de secours avait été demandée, laquelle servirait de zone de repli en cas de danger imminent. Ce recensement permettrait éventuellement de mettre en œuvre des exercices spéciaux d'évacuation relatif à cette problématique.
Il est dommageable que l'Administration n'ait pas répondu à ces questions, avant le futur déménagement des services douaniers parisiens sur le site VITALYS.
À ce jour, aucun document relatif à d'autres posées le 05 février 2015 ne nous ont été communiqués.

Les membres du CHS-CT s'interrogent sur la volonté des directions des administrations financières à Paris de se saisir pleinement des problématiques de sécurité tant dans un contexte ponctuel de risque attentat, que dans un contexte plus général de stigmatisation des fonctionnaires, notamment eu égard à l'actualité concernant la probité de certains responsables politiques il y a peu à tête de notre ministère.

Il apparaît que la présidence du CHS-CT n'a pas pris la mesure de l'inquiétude des agents sous sa responsabilité et des demandes faites pour la plupart dès le 5 février 2015.

A défaut de pouvoir émettre un avis sur les mesures de sécurité retenues par les administrations, nous demandons qu'une expertise soit diligentée concernant ces mesures prises par chacune des directions (DRFiP Paris, DNVSF, Douane, DSFP – APHP). Cette expertise doit permettre de s'assurer que l'ensemble des mesures de sécurité nécessaires à la préservation de la santé des agents ont bien été prises par les autorités administratives responsables en ces matières. Cette expertise devra être assurée par des intervenants extérieurs aux administrations concernées.

Les membres du CHS-CT demandent la transmission de cette délibération au secrétariat général, et une réponse aux questions posées dans cette délibération, dont la plupart ont été posées le 5 février 2015.